

28 juillet 2026

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée
Ministre de la Santé
Santé Canada
70, promenade
Colombine
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

L'honorable Evan Solomon
Ministre de l'Intelligence artificielle et
de l'Innovation numérique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Demande urgente de modification et d'adoption de la *Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada*

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), porte-parole professionnel national du personnel infirmier et des infirmières et infirmiers praticiens au Canada, par la présente lettre nous tenons à vous faire part de notre appui concernant l'adoption du projet de loi S-5, la *Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada* et pour exhorter le gouvernement du Canada à adopter des modifications ciblées qui renforceront son impact sur les patients, les fournisseurs et le système de santé. Le projet de loi S-5 représente une occasion essentielle d'éliminer les données et les dossiers de santé fragmentés à l'échelle du Canada et d'améliorer l'accès en temps opportun aux soins et aux renseignements critiques sur les patients. Cependant, la réalisation du plein potentiel du projet de loi n'est possible qu'en harmonisant l'optimisation directe de la main-d'œuvre, les mesures de contrôle de la confidentialité et les mesures de protection réglementaires dans le cadre de son opérationnalisation.

Les infirmières et infirmiers représentent le groupe le plus nombreux de professionnels de la santé réglementés et font partie des principaux utilisateurs des systèmes d'information sur la santé. L'intégration de mesures clés de soutien de la structure pour optimiser l'effectif en soins infirmiers est vitale afin de réaliser la pleine vision du projet de loi S-5. À l'heure actuelle, les structures désuètes, les obstacles réglementaires et législatifs ainsi que la sous-utilisation des infirmières et infirmiers praticiens, le pouvoir de prescription des infirmières et infirmiers qualifiés et les modèles de soins dirigés par du personnel infirmier continuent à faire obstacle à l'accès et à la prestation de soins coordonnés en temps utile. Les soins réellement connectés pour les Canadiennes et Canadiens nécessitent une reconnaissance de la combinaison essentielle de la force et de l'interopérabilité d'une main-d'œuvre accrue.

L'attribution du mandat de la gouvernance, de la responsabilité et de la réglementation de la confidentialité qui s'imposent pour protéger les Canadiennes et Canadiens vulnérables représente une prochaine étape importante. Alors que les patients ont plus accès à leurs renseignements sur la santé, il faut mettre en place des mesures de protection et favoriser les

possibilités de programmes de littératie continus afin d'assurer un équilibre entre l'autonomie du patient et la prise de décisions éclairées tout en protégeant les personnes vulnérables de la coercition, des abus ou de l'accès inautorisé à leur information sur la santé.

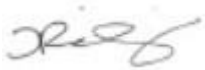
Il faut également tenir compte du projet de loi S-5 dans le contexte du plus vaste programme d'intelligence artificielle (IA) au Canada. En interdisant le blocage des données, le projet de loi offre des possibilités d'innovation et favorise l'échange plus efficace de l'information sur la santé. Néanmoins, au fur et à mesure que ces technologies évoluent, il sera important de veiller à mettre en place des mesures de contrôle et de protection appropriées pour gérer les risques liés à la confidentialité, à la qualité des données et les biais potentiels, tout en conservant la confiance du public dans l'utilisation des données de la santé. Les infirmières et infirmiers, qui se classent continuellement parmi les professions les plus dignes de confiance, joueront un rôle essentiel afin de mobiliser les patients et les communautés quant à leur participation sécuritaire et responsable aux technologies de l'IA en santé.

L'AIIIC reconnaît votre leadership dans le cadre de l'avancement de cette loi importante et exhorte le gouvernement à renforcer et à adopter le projet de loi S-5 par les mesures suivantes :

- **Accorder la priorité à l'optimisation de l'effectif comme un aspect central des soins connectés.** Le projet de loi S-5 devrait servir d'occasion de collaboration fédérale, provinciale et territoriale afin de déterminer et d'éliminer les obstacles législatifs, réglementaires et opérationnels qui limitent la pleine utilisation des quatre désignations d'infirmières et infirmiers, comprenant les infirmières et infirmiers praticiens, le pouvoir de prescription d'autres désignations infirmières et les modèles de soins en équipe.
- **Intégrer des exigences solides en matière de confidentialité, de responsabilité et de supervision.** La Loi devrait instaurer des mécanismes clairs afin de régir la collecte, le partage, l'utilisation secondaire et la divulgation de l'information sur la santé, en veillant à la transparence quant à la façon dont les données de la santé sont consultées et partagées.
- **Renforcer les mesures de protection en vue de l'intégrité des données et de l'analytique avancée selon des normes relatives aux données sur les soins infirmiers :** Les infirmières et infirmiers doivent assumer un rôle officiel dans l'élaboration, l'intégration et la gouvernance continue des cadres d'interopérabilité, incluant l'adoption des normes relatives aux données sur les soins infirmiers. Le leadership infirmier est essentiel afin de fournir la supervision humaine nécessaire pour garantir l'intégrité des données, protéger la sécurité des patients et empêcher la création de dossiers inappropriés ou erronés par le système qui pourraient fausser les résultats pour les patients.
- **Exiger la déclaration publique des résultats et des répercussions.** La Loi devrait exiger la divulgation publique des répercussions des initiatives d'interopérabilité sur l'accès des patients, la coordination des soins et les résultats.

Les décisions prises aujourd'hui façonneront la manière de consulter, de partager, de régir et de protéger l'information sur la santé au Canada pendant des décennies. L'AIIIC exhorte le gouvernement du Canada à saisir cette possibilité d'adopter le projet de loi S-5 avec les modifications nécessaires pour bâtir un système de santé intégré, digne de confiance et axé sur le patient. Nous espérons avoir l'occasion d'aborder plus en détail ces recommandations avec vous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.



Tracie Risling
Présidente, Association des infirmières
et infirmiers du Canada



Valerie Grdisa
DG, Association des infirmières et infirmiers du
Canada